



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le mardi 28 mai 2024 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

- Jeannot Pelletier
- Jessika Boisvert
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Jean-Baptiste Rondeau

Tous formant quorum sous la présidente d'assemblée, Claire Rioux, Maire.

Est également présent Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation.

Un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal le 22 mai 2024 par courriel à l'adresse courriel à laquelle ils ont accepté de recevoir ce type d'information.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation, la réception ayant été confirmé par l'outil disponible dans Outlook et via leur rétroaction immédiate.

Cet avis de convocation comportant la date, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire ainsi que l'ordre du jour.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par la présidente d'assemblée à 19h40

**2.
Résolution
numéro
24-05-2810**

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2024

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière pour l'aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel, dans le programme Fonds des Régions et de la Ruralité (FRR)
4. Questions du public.
5. Levée de l'assemblée ou ajournement.

Sur proposition de Nancy Grimard il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mai 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE

**3.
Résolution
numéro
24-05-2811**

Demande d'aide financière pour l'aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel, dans le programme Fonds des Régions et de la Ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le Programme du Fonds des régions et de la ruralité (FRR) qui permet l'utilisation de ces sommes pour un projet tel que le projet d'aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 22 357.91 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un montant résiduel de 10 055 \$ dans son fonds réservé du Programme FRR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer une entente avec la MRC d'Arthabaska dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité demande une participation du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de l'ordre de 1 055.00\$ pour son projet « Aménagement de la bibliothèque et de l'espace culturel »;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer plus de 70% de la valeur du projet reliée au coût estimé de la bibliothèque (22 357.91 \$) soit plus de 15 650.35 \$;

D'autoriser la Direction générale à procéder à la demande d'aide financière dans le cadre du FRR le projet de la Municipalité;

D'autoriser la Direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

4 Questions du public

La période de questions a débuté à 19h44.

La période de questions s'est terminée à 19h44.

**5
Résolution
numéro
24-05-2812**

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par André Bougie et résolu de lever l'assemblée à 19h45.

ADOPTÉE

La Mairesse est d'accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Claire Rioux
Mairesse

Johny Desrochers Leblanc
*Directeur général et greffier-
trésorier*